



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Personnels Enseignants

Rectorat
Direction des
personnels enseignants
DIPE
n° 25/26-91

**Arrêté fixant la composition du jury académique chargé de l'évaluation des
professeurs stagiaires lauréats du certificat d'aptitude au professorat d'éducation
physique et sportive (CAPEPS) pour la session 2026**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive.
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le jury académique de titularisation des professeurs stagiaires professorat d'éducation physique et sportive pour la session 2026 est constitué comme suit :

- Mme Corine Benucci, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, rectorat de l'académie de Lyon, présidente,
- M. Marc Esteveny, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, vice-président,

Membres de jury

- M. Jean-Luc Cournac, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, rectorat de l'académie de Lyon,
- M. Raoul Savey, proviseur, lycée polyvalent des métiers Edouard Branly, Lyon 5,
- Mme Alexandra HELMINGER, formatrice académique enseignement public,
- Mme Delphine MAESTRE, formatrice académique de l'enseignement privé,

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 juin 2026
Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle